

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** Mme et MM. Denise EHRHARD, adjointe au Maire, qui a donné procuration à Dominique STOHR, Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire, qui a donné procuration à Lucienne HAAS, Eric HUBERT, conseiller municipal, qui a donné procuration à Marie-José SCHALLER et Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal, qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL.

### 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Dominique STOHR et Jean-Laurent VONAU), adopte le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2010.

#### 08.07.2010

- inauguration de la maison relais du Toit à Betschdorf

#### 09.07.2010

- rencontre avec Monsieur STREBLER, directeur du SCOTAN pour les problèmes d'inondabilité
- prise de commandement à la Base Aérienne 901
- assises de la Ruralité au relais culturel La Saline organisées par les services de l'Etat

#### 10.07.2010

- manifestations à l'occasion des 15 ans du Musée de l'Abri à Hatten
- inauguration de la nouvelle mairie de Stundwiller

#### 12.07.2010

- réunion du comité de pilotage du PLU à la communauté de communes du Soultzerland : synthèse des travaux avec les PPA (personnes publiques associées) ; constat a été fait que Soultz-sous-Forêts s'inscrit dans la stratégie du SCOTAN, mais que les plus petites communes affichent souvent des objectifs de développement supérieurs à ce qui est prévu par ce même SCOTAN ; par ailleurs discussion sur l'opportunité de passer en PLU communautaire

#### 13.07.2010

- festivités de la Fête Nationale avec remise de distinctions aux sportifs et personnes méritantes et réception marquant le début des festivités au relais culturel La Saline. Manifestation officielle au parc public du Bruehl avec remise du diplôme d'honneur aux

combattants de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale et remise de distinctions à des membres du corps des sapeurs-pompiers

### **15.07.2010**

- réunion du comité de pilotage du SIG (système d'informations géographiques) à la communauté de communes du Sultzerland
- réunion de la commission de sélection des offres pour le choix définitif des entreprises pour les travaux du gymnase municipal

### **16.07.2010**

- rencontre avec l'intermédiaire pour la vente des terrains Sturm

### **21.07.2010**

- rencontre avec le pasteur MICHEL qui est en possession d'archives des Dernières Nouvelles d'Alsace sur Soultz-sous-Forêts. Jean-Laurent VONAU informe que ces archives vont être remises au Cercle d'Histoire de l'Alsace du Nord

### **22.07.2010**

- réunion de concertation sur les coulées de boue et les inondations à Reimerswiller à la mairie de Betschdorf pour un état des lieux et sortie sur le terrain ; les bans de Soultz-sous-Forêts et Surbourg sont impliqués dans ces phénomènes
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland avec à l'ordre du jour la présentation du projet de Forum de l'Enfance 2011 par Melle EBERSOHL du RAM ; l'élaboration du PLU : loi Grenelle 2 et incidences sur l'élaboration des documents d'urbanisme ; adoption de la convention tripartite entre les communautés de communes Sauer/Pechelbronn, Hattgau et Sultzerland pour l'élaboration d'un schéma de développement de circulations douces ; état d'avancement de l'étude préalable à l'acquisition d'un SIG ; rapport annuel 2009 du SMICTOM ; support de mise à disposition des adresses ; mise à disposition du calvaire de Surbourg

### **23.07.2010**

- négociation rue de Lobsann pour acquérir la partie de parcelle empiétant sur le trottoir devant la propriété 18 rue de Lobsann

### **25.07.2010**

- 35<sup>ème</sup> anniversaire du football club de Kutzenhausen avec remise de distinctions aux membres méritants

### **26.07.2010**

- reportage par le Conseil Général sur les moyens de lutte contre les coulées de boue mis en œuvre dans le Schindelbach
- réunion de travail avec les services de l'Etat sur les zones inondables, notamment les terrains Sturm et le Bruehl : possibilité d'urbaniser les terrains en prenant certaines précautions, notamment le niveau du sol de l'immeuble qui ne pourra pas être inférieur au niveau de la crue centennale

### **28.07.2010**

- réunion de la commission projets et travaux pour l'emplacement des radars et la prévention des déjections canines
- réunion des commissions pilotage des institutions culturelles et informations, communications, fêtes et cérémonies (organisation des Tradi'sons)

- rencontre avec l'AGF concernant l'accueil des enfants 4 à 6 ans de la commune au périscolaire

### **29.07.2010**

- réunion de la commission urbanisme pour l'élaboration du PLU

### **30.07.2010**

- rencontre avec les époux HOEFFLER concernant le partage de leur terrain rue de Reimerswiller

### **6.08.2010**

- réunion de la communauté de communes du Sultzerland pour l'évolution du règlement de la zone d'activités intercommunale
- réunion de la commission fleurissement et illumination avec passage du jury pour le concours local de fleurissement

Les membres de la commission ont parcouru les rues de Sultz-sous-Forêts et de Hohwiller pour sélectionner les plus belles compositions florales et définir les lauréats aux concours locaux ; ils proposent le classement suivant :

### **SOULTZ-SOUS-FORETS**

M. et Mme LINCK Gérard – 12, rue Frohnacker **hors concours**

- 1<sup>er</sup> prix : M. et Mme SCHIMPF Eric – 51, rue de Lobsann
- 2<sup>e</sup> prix : M. et Mme KLEIN Didier – 18a, rue de Pechelbronn
- 3<sup>e</sup> prix : M. et Mme ROUX Bertrand – 16, rue de Pechelbronn
- 4<sup>e</sup> prix : M. et Mme HAUSHALTER Michel – 4, chemin du Sel
- 5<sup>e</sup> prix : M. et Mme GRIES Christian – 5, rue des Barons de Fleckenstein
- 6<sup>e</sup> prix : Mme DANGLER Monique – 32, rue de Lobsann
- 7<sup>e</sup> prix : Mme GRUNER Alice – 7, rue de l'Abbé Fischer
- 8<sup>e</sup> prix : Mme WEIMER Lina – 39, rue Frohnacker
- 9<sup>e</sup> prix : Mme SCHMITT Yvette – 24, rue de la Dîme
- 10<sup>e</sup> prix : M. et Mme UNGERER Daniel – 3, rue Louis-Philippe Kamm

### **HOHWILLER**

- 1<sup>er</sup> prix: : M. et Mme PHILIPPS Ernest – 18, rue de Reimerswiller
- 2<sup>e</sup> prix : M. et Mme STUDY André – 2, rue Kleinfeld
- 3<sup>e</sup> prix : M. et Mme MEINHARTH Siegfried – 2, rue des Jeunes Vignes
- 4<sup>e</sup> prix : M. et Mme BOSSERT Freddy – 37, rue Principale
- 5<sup>e</sup> prix : M. et Mme BOSSERT Werner – 30, rue Principale
- 6<sup>e</sup> prix : M. et Mme BOSSERT Samuel – 37a, rue Principale
- 7<sup>e</sup> prix : M. et Mme JAEGER Georges – 28, rue Principale
- 8<sup>e</sup> prix : M. et Mme GORGUS Jean-Georges – 48, rue Principale
- 9<sup>e</sup> prix : M. et Mme WURSTER Albert – 44, rue Principale
- 10<sup>e</sup> prix : M. et Mme SCHINI Christophe – 12, rue de Reimerswiller

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce classement.

### **8.08.2010**

- concours de labours à Rittershoffen

### **18.08.2010**

- rencontre avec les représentants de l'administration des finances sur le loyer de la trésorerie (point à l'ordre du jour)

### **19.08.2010**

- réunion concernant le déplacement du poteau et des armoires le long de la maison STAUB
- réunion sur l'aménagement des abords de la gare (point à l'ordre du jour)

### **20.08.2010**

- opération « Tranquillité Séniors » à La Saline
- réunion de travail avec les ATSEM sur le transport scolaire RPI

### **22.08.2010**

- clôture de la manifestation « le grès, pierre de culture » à Wissembourg

### **27 au 30.08.2010**

- kirwe avec animations qui a été perturbée samedi et dimanche par la météo ; nécessité de relancer une animation à La Saline le dimanche soir ; évocation par ailleurs de problèmes de délinquance et incivilité qui ont surgi cette année place du Général de Gaulle

### **29.08.2010**

- verre de l'amitié à l'occasion du départ de M. Boris MILAVEC au foyer catholique
- courses cyclistes 26<sup>e</sup> grand prix de Sultz-sous-Forêts

### **30.08.2010**

- réunion sur la sécurité aux abords des écoles avec les parents d'élèves de l'école maternelle

### **01.09.2010**

- réunion concernant le transport des enfants de moins de 6 ans avec la directrice de l'école maternelle, le Président de la communauté de communes du Soultzerland et le directeur du périscolaire de Hohwiller
- réunion de la commission de sélection des offres

## **2. ESQUISSE DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE**

Le Maire rappelle que par délibération du 3 février 2010 le conseil municipal a confié à la SNCF la totalité de la conduite du projet d'aménagement des abords de la gare. La SNCF a établi une étude de faisabilité du projet avec trois alternatives qui est distribuée aux membres de l'assemblée.

### **• Proposition 1**

- maintien de l'organisation actuelle de la gare, de l'aire d'évolution actuelle des bus, des stationnements voitures existants place du Général de Gaulle (18 places) et place de la Gare (15 voitures)
- aménagement d'un parking stationnement longue durée de 115 places et installation d'un abri vélos fermé de 18 places sur le parvis de la Gare

### **• Proposition 2**

- maintien du stationnement voitures existant place du Général de Gaulle (18 places) et de la circulation rue de la Gare
- démolition du garage pour organiser une aire d'évolution bus sur la place de la gare, création d'un quai bus côté opposé à la gare à la place du parking de 15 places, installation d'un abri vélos fermé de 18 places sur le parvis de la gare, aménagement d'un parking stationnement longue durée de 120 places et organisation de la dépose minute devant le bâtiment de la gare

### **• Proposition 3**

- maintien du stationnement voitures existant place du Général de Gaulle (18 places)
- démolition du garage pour organiser une aire d'évolution bus sur la place de la gare, organisation des circulations place de la gare, suppression du parking 15 places, aménagement du parvis de la gare en espace modes doux, création d'un quai bus sur le parvis de la gare, installation d'un abri vélos de 18 places sur le parvis de la gare (agrandissable à 36 places), aménagement d'un parking longue durée de 120 places et organisation de la dépose minute devant le bâtiment de la gare.

Les conseillers municipaux ont étudié les trois scénarii proposés et décident, à l'unanimité de mettre en œuvre une configuration basée sur le scénario 3 (notamment l'aménagement du quai des bus et du parking vélo) avec les modifications suivantes :

- conservation du dispositif actuel de retournement
- maintien des 15 places de stationnement rue de la gare avec réservation de 4 de ces places pour la dépose minute (qu'il faudra éventuellement doter d'un système de surveillance électronique pour limiter la durée de stationnement).

Il charge le Maire de faire établir une nouvelle esquisse par la SNCF qui prenne en compte les décisions du conseil municipal.

Céline GEFFROY demande si un 2<sup>e</sup> accès au quai est envisageable et, si oui, on pouvait prévoir une dépose minute à proximité de cet accès

Jean-Laurent VONAU suggère de mettre en place du stationnement payant ce qui évite des voitures ventouses

A la question de Christian KLIPFEL sur l'avenir du bâtiment de la gare, le Maire répond que le bâtiment va être conservé et que la situation de Soultz-sous-Forêts est privilégiée et que, par exemple, entre Strasbourg et Lauterbourg il n'existe plus de gare.

### 3. AUTRES PROJETS ET TRAVAUX

#### → Réhabilitation du gymnase municipal et du club-house du football

- **lot 4 – Isolation extérieure/Ravalement et lot 5 – Isolation intérieure**

Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la réunion du 7 juillet, avait donné délégation à la commission de sélection des offres quant au choix des entreprises à retenir pour les lots 4 – isolation extérieure/ravalement et 5 – isolation intérieure. La commission de sélection des offres s'est réunie le 15 juillet 2010 et suite à d'ultimes vérifications, a attribué les travaux aux entreprises les mieux disantes en fonction des critères d'attribution spécifiés dans l'appel public à la concurrence (prix 50 % ; valeur technique 30% ; délai 20 %)

- **lot 4 – Isolation extérieure/Ravalement** : Entreprise DECOPEINT/Kilstett pour un montant de 37 241,31 € HT soit 44 540,61 € TTC
- **lot 5 – Isolation intérieure** : Entreprise RUCH/Niederbronn-les-Bains pour un montant de 6 347,65 € HT soit 7 591,79 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission de sélection des offres et attribue les marchés des lots 4 et 5 aux entreprises les mieux disantes.

- **avenant au lot 3 – Menuiseries extérieures alu**

Le Maire fait part au conseil municipal que lors de l'élaboration du projet, le maître d'œuvre n'a pas inclus le remplacement de 4 fenêtres du local d'entretien du gymnase municipal (3 fenêtres à châssis fixe et 1 fenêtre à 1 vantail oscillant battant).

Il soumet au conseil municipal la proposition d'avenant de l'entreprise LOUX, titulaire du marché menuiseries d'un montant de 1 825,00 € HT, soit 2 182,70 € TTC.

Du fait de ces travaux, le marché est porté de 9 627,80 € TTC à 11 810,50 € TTC, ce qui représente une augmentation de 22,67% du montant du marché.

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal de faire effectuer ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remplacement des 4 fenêtres du local d'entretien du gymnase municipal. Il approuve l'avenant n° 1 au lot 3 – Menuiseries extérieures alu et autorise le Maire à le signer.

### → Pôle Maison des Services

- **Compléments avant-projet détaillé**

Le comité de pilotage lors de la réunion du 23 juin 2010 a relevé des travaux supplémentaires à faire réaliser ; l'architecte a fait parvenir un additif chiffré à l'avant projet détaillé, à savoir :

- ponçage et vitrification du plancher de la salle du conseil et du bureau du Maire pour un montant de 3 000 € HT
- décapage, brossage et remise en peinture des fenêtres existantes de la mairie pour un montant de 1 500 € HT
- mise en œuvre de stores solaires intérieurs (côté Sud et Est) des fenêtres des 3 bâtiments pour un montant de 5 800 € HT (bâtiment A 1 800 € HT, Mairie 1 700 € HT, bâtiment C 2 300 € HT).

La plus-value pour ces travaux s'élève à 10 300 € HT

En ce qui concerne le chauffage et la ventilation, le maître d'œuvre propose :

- d'inclure en base de marché le remplacement des convecteurs électriques de la salle du conseil par des radiateurs décoratifs en fonte
- d'augmenter le débit de ventilation et d'adjoindre une batterie à détente directe à la centrale double flux pour un léger rafraîchissement des locaux, destiné surtout à éviter d'introduire de l'air chaud en période estivale
- de conserver la ventilation mécanique double flux pour la salle du conseil en tant qu'option dans l'appel d'offres et de prendre la décision définitive après.

La plus-value pour le lot chauffage/ventilation est estimée à 19 000 € HT

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver un chauffage électrique dans la salle du conseil et de procéder uniquement à un remplacement des convecteurs. Tous les autres travaux et fournitures sont à prendre en compte dans l'appel d'offres.

- **Loyer de la trésorerie**

Le Maire rappelle que la trésorerie va occuper des locaux dans le futur pôle des services, et notamment dans le bâtiment A (ancienne maison BLAESIUS). Elle n'occupera pas la totalité de l'immeuble vu que les surfaces du rez-de-chaussée seront essentiellement utilisées par le bureau de permanence, l'office du tourisme et le personnel d'entretien de la mairie, la trésorerie ayant son propre agent qui pourra utiliser une partie du local technique.

Après les premières négociations faites avec les responsables de la trésorerie générale, les surfaces occupées pour les besoins de la trésorerie de Soultz-sous-Forêts sont définies comme suit :

- sous-sol : archives d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>
- rez-de-chaussée : local personnel (19 m<sup>2</sup>) affecté à 80 % au personnel de la trésorerie, soit 15,20 m<sup>2</sup>

- premier étage : totalité de la surface de 149,20 m<sup>2</sup>,

**soit une surface totale de 217,20 m<sup>2</sup>.**

Une première proposition a été faite à la trésorerie générale sur la base d'un loyer de 8 €/m<sup>2</sup>, ce qui correspondrait à un loyer annuel de 20 851,20 €.

*Pour information* : le loyer payé actuellement par la trésorerie est de 11 376 € pour une surface de 158 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition faite par le Maire pour la location des surfaces à occuper par les besoins de la trésorerie de Soultz-sous-Forêts.

### ➔ **Rénovation des terrains de tennis**

Le Maire informe le conseil municipal que cinq entreprises ont soumis sept offres pour la rénovation des deux terrains de tennis. Le Président du club de tennis, après analyse des dossiers, les a présentés aux membres de la commission de sélection des offres. Les principaux éléments de la consultation s'établissent comme suit :

ENTREPRISES	INSTALLATION/ PREPARATION (HT)	GAZON SYNTHETIQUE (HT)	DIVERS (poteaux, filets, balais, supports (HT)	GARANTIE/ CONTRAT D'ENTRETIEN (HT)
ENVIROSPORT « Tradition »	1 200 € / 700 €	40 824 €	4 910 €	5 ans / 2 000 €
ENVIROSPORT « Avantage »	1 200 € / 700 €	33 696 €	1 978 €	5 ans / 2 000 €
TENNIS ET SOL « New Grass »	1 650 € / 4 017,60 €	38 750,40 €	2 470 €	5 ans / 2 100 €
GOTEC « Confort »	800 € / 2 200 €	38 232 €	2 522,16 €	10 ans / 1 270 €
GOTEC « Classic Pro »	800 € / 2 200 €	34 992 €	2 522,16 €	10 ans / 1 270 €
COTENNIS « Melbourne »	1 120 € / 1 960 €	38 232 €	2 342 €	5 ans / 1 700 €
GUINAMIC	1 200 €	32 400 €	1 700 €	5 ans / 1 600 €

Les sociétés ENVIROSPORT, GOTEC et COTENNIS ont visité le chantier ; ENVIROSPORT, TENNIS ET SOL et GUINAMIC n'ont pas indiqué de délai d'intervention qui fait partie des critères de sélection des offres.

Suite à l'application des critères de sélection indiqués dans l'avis de mise en concurrence, l'offre de la société GOTEC avec la variante « Classic Pro » est la mieux-disante. La commission de sélection des offres propose donc de retenir cette société sous réserve de l'approbation par la Fédération Française de Tennis.

Les travaux seront réalisés en octobre 2010 sous réserve des conditions météorologiques, à défaut ils seront reportés au printemps.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société GOTEC avec la variante « Classic Pro » pour un montant total des travaux s'élevant à 40 514,16 € HT (48 454,93 € TTC), sous réserve de l'approbation de la Fédération Française de Tennis.

Il est également demandé de faire établir un devis pour la rénovation ou la réparation du grillage des terrains de tennis.

### ➔ **Elagage de peupliers au terrain de football et au parc du Bruehl et abattage du saule du parc de la maison des associations**

- **élagage de peupliers au terrain de football et au parc du Bruehl**

Le Maire fait part au conseil municipal que pour des questions de sécurité il est urgent de faire élaguer onze peupliers au terrain de football et vingt-deux peupliers au parc public du Bruehl. Après mise en concurrence, quatre offres sont parvenues :

- HUTT/Retschwiller 4 950 € HT (5 920,20 € TTC)
- SCHEIDT/Schoenenbourg 9 900 € HT (11 840,40 € TTC)
- TUSSING/Wissembourg 9 900 € HT (11 840,40 € TTC)
- GOTTRI/Berstheim 19 910 € HT (23 812,36 € TTC).

La commission de sélection des offres propose de retenir l'entreprise HUTT de Retschwiller.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission de sélection des offres, à l'unanimité, décidé d'attribuer les travaux d'élagage de peupliers au terrain de football et au parc du Bruehl à l'entreprise HUTT de Retschwiller pour un montant de 4 950 € HT, soit 5 920,20 € TTC.

- **abattage du saule du parc de la maison des associations**

Suite à un diagnostic effectué par les services de l'ONF, il faut également faire abattre le saule du parc de la maison des associations. Deux devis ont été réceptionnés :

- ONF/Haguenau 524,00 € HT (626,70 € TTC)
- HUTT/Retschwiller 420 € HT (502,32 € TTC)

La commission de sélection des offres propose de retenir l'entreprise HUTT de Retschwiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux à l'entreprise HUTT de Retschwiller pour un montant de 420 € HT, soit 502,32 € TTC.

#### **4. PROPOSITION DE MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS CLASSES**

Le Maire fait part au conseil municipal que suite à une visite de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller par l'Architecte des Bâtiments de France, proposition a été faite de modifier le périmètre de protection. En effet l'article 40 de la loi SRU du 13 décembre 2000 stipule que le périmètre de 500 mètres autour d'un monument protégé peut être modifié sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France et en accord avec la commune.

Le périmètre de protection modifié (PPM) est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon de 500 mètres. Dans la partie de l'ex-abord non reprise dans le périmètre de protection modifié l'Architecte des Bâtiments de France ne sera plus consulté au titre du code du patrimoine. Dans la partie de périmètre conservée la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France reste obligatoire et la notion de champ de visibilité continue d'opérer. Si la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France rencontre l'assentiment de la commune, le périmètre modifié fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal, puis est intégré dans la procédure du plan local d'urbanisme (PLU) pour arrêté, enquête publique et approbation ; le nouveau périmètre prendra alors effet avec la mise en application du PLU.

Il distribue aux membres de l'assemblée les plans des périmètres de protection modifiés proposés par l'Architecte des Bâtiments de France pour Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

Le projet de périmètres de protection modifiés concerne les abords des quatre monuments historiques de la commune ; dans un souci de simplification et d'adaptation à la réalité du terrain les quatre périmètres actuels seront modifiés en deux périmètres : le PPM de Soultz-sous-Forêts et le PPM de Hohwiller.

Le PPM de Soultz-sous-Forêts concerne les monuments historiques suivants :

- église protestante de Soultz-sous-Forêts inscrite par arrêté du 21 mars 1983



- synagogue rue de la Bergerie (façades et toitures d'origine et vitraux figuratifs) inscrite par arrêté du 16 août 1994
- ancienne Maison Muntz 48 rue du Docteur Deutsch (façades, toitures et clôtures et à l'intérieur l'escalier principal et dallage du couloir du rez-de-chaussée) inscrite par arrêté du 5 septembre 1996.

Le Maire précise que dans le projet de périmètre de protection modifié toutes les zones bâties situées au-delà de la voie ferrée seront soustraites ; il rappelle les espaces conservés :

- le village dense ancien le long des rues de Pechelbronn, des Barons de Fleckenstein, Frohnacker et Lobsann
- le secteur du Rebhatt, non bâti à ce jour, susceptible d'évolution par la croissance future de la commune
- l'entrée de ville par la rue du Docteur Deutsch, point de vue important sur le centre ancien
- le lotissement ancien de la rue Muntz qui vient fermer le village historique au Nord
- l'espace naturel le long du Seltzbach, cadre paysager du bourg susceptible d'évolution bâti à court ou moyen terme
- le bâti le long de la rue de la gare formant une entrée de ville privilégiée par la présence de la gare.

Le PPM va ponctuellement au-delà des 500 mètres actuels ; toutefois il est globalement nettement moins étendu que l'ensemble des abords actuels dans lequel l'Architecte des bâtiments de France est consulté pour avis au titre du code du patrimoine. Il en résulte une simplification et une adéquation aux enjeux des abords de monuments historiques du bourg de Soultz-sous-Forêts, ensemble patrimonial urbain, architectural et paysager.

Jean-Laurent VONAU souhaiterait que le PPM englobe les terrains situés rue Muntz sur le ban de la commune de Retschwiller (entre la fin de la rue Muntz et le chemin qui longe le Froeschwillerbach).

Le PPM de Hohwiller concerne l'église simultanée Saint-Jean-Baptiste rue Principale (peintures murales du chœur) classement du 6 décembre 1898, et chœur (chevet) inscription par arrêté du 21 février 1997.

Ernest ROTT, Maire délégué, informe l'assemblée des espaces soustraits qui sont les zones d'activités et agricoles situées au nord de la voie rapide RD 263 et les zones de lotissement récentes au sud, en bordure du périmètre actuel, sans lien de visibilité significatif avec le monument. Les espaces conservés dans le projet :

- le village dense ancien, inséparable de l'église, le long de la rue principale et au Schlossgarten
- les espaces naturels et agricoles, cadre paysager du bourg et de son église.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification du périmètre de protection de Hohwiller
- approuve le principe de modification du périmètre de protection de Soultz-sous-Forêts, mais décide, par 13 voix pour et 5 abstentions, l'élargissement de ce périmètre rue Muntz avec l'intégration des terrains situés sur le ban de Retschwiller entre l'extrémité de la rue Muntz et le chemin rural longeant le Froeschwillerbach.

## **5. ETUDE DE FAISABILITE PREALABLE A L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DE LA BERGERIE**

Le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble immobilier situé 12 rue de la Bergerie est en vente. Cette propriété est située dans l'ancien quartier juif de Soultz-sous-Forêts. Il rappelle également qu'une première réunion pour la sauvegarde de ce quartier avait été organisée en novembre 2009 en présence de Jean-Laurent VONAU, Conseiller Général, des services du Conseil Général et du Conseil Régional ; ces deux entités soutiennent ce genre de projet, mais avant toute décision une étude de faisabilité technique et financière des logements locatifs est indispensable pour finaliser le projet. Cette étude est destinée aux communes pour leur aider dans la prise de décision en leur permettant de disposer des éléments techniques et financiers analysant l'équilibre de l'opération ainsi que les performances énergétiques. Elle est subventionnée par la Région Alsace à raison de 50 % du coût de l'étude, aide plafonnée à 4 000 € par étude et peut être effectuée par n'importe quel architecte au libre choix de la commune.

Le Maire propose de lancer l'étude de faisabilité et de prendre contact avec le bureau d'architecture SUTTER de Soultz-sous-Forêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

## **6. ACHAT DE TERRAINS**

Le Maire fait part au conseil municipal que suite à la délégation donnée par le conseil municipal lors de la réunion du 7 juillet 2010 pour négocier avec l'acheteur potentiel de l'immeuble 18, rue de Lobsann pour l'aliénation de la partie de terrain clôturée sur le trottoir devant la propriété, celui-ci est prêt à vendre cette parcelle de terrain à condition que la commune prenne en charge la démolition du muret et refasse la clôture sur sa nouvelle limite de propriété.

Le Maire précise que deux possibilités ont été explorées :

- récupérer la parcelle de terrain et, en contrepartie, acheter une parcelle appartenant encore au propriétaire originel de tout cet ensemble pour y mettre des parkings et réserver un parking au nouveau propriétaire de l'immeuble ; la difficulté de cette proposition réside dans le fait que le propriétaire originel n'a pas pu être retrouvé à ce jour
- acheter la parcelle de terrain, démolir l'actuel clôture et reconstruire une clôture sur sa nouvelle limite de propriété ; la surface à acquérir est d'environ 10 m<sup>2</sup>.

Jean-Laurent VONAU estime que le problème est délicat vu qu'il y a encore d'autres riverains concernés. Il s'agit là de récupérer quelques mètres carrés de domaine public, problème qui ne se juge pas par rapport au coût mais à l'utilité.

Pour Paul BOISSARIE il faut acheter et indemniser.

Le Maire propose au conseil municipal

- l'achat de la parcelle de terrain à raison de 100 €/m<sup>2</sup>,
- la démolition de la clôture actuelle et la reconstruction à l'identique d'une clôture sur la nouvelle limite de propriété
- de dégager une ligne budgétaire maximum de 2 000 € HT pour cette opération de démolition reconstruction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- appartement avec parking et cave cadastré section 23 n° 531/39 lieudit « rue du Wolfsgarten »
- immeuble cadastré section 4 n° 117/29 lieudit « rue de Seltz » d'une contenance de 764 m<sup>2</sup>
- immeuble non bâti cadastré section 4 n° (3)/29 lieudit « rue de Seltz » d'une contenance de 573 m<sup>2</sup>
- immeuble non bâti cadastré section 4 n° 118/29 lieudit « rue de Seltz » d'une contenance de 630 m<sup>2</sup>
- immeuble cadastré section 25 n° 255/134 et 384-343/134 lieudit « Besselbronn - rue de Lobsann » de contenances respectives 474 m<sup>2</sup> et 624 m<sup>2</sup>
- immeuble non bâti cadastré section 37 n° 460/102 lieudit « Kleiner Rebborg » d'une contenance de 936 m<sup>2</sup>
- immeuble non bâti cadastré section 37 lieudit « lotissement artisanal » d'une contenance de 1517 m<sup>2</sup>
- immeuble cadastré section 1 n° 296/78 lieudit « rue des Echevins » d'une contenance de 1 293 m<sup>2</sup>.

## **8. AUTRES AFFAIRES FINANCIERES**

### **→ Plaquettes du relais culturel La Saline**

Le Maire fait part au conseil municipal du résultat de la consultation pour l'impression des plaquettes de La Saline suite à l'augmentation de la pagination et à la décision du 7 juillet 2010. Le marché a été attribué à l'imprimerie VALBLOR /Illkirch-Graffenstaden, entreprise moins disante, pour un montant de 4 557,60 € TTC.

### **→ Pass Vacances**

Le Maire informe l'assemblée que 99 enfants ont participé aux activités dans le cadre du Pass Vacances les trois premières semaines du mois d'août. Pour l'année prochaine il faudra mener une réflexion pour être en mesure de communiquer sur cette opération dès le début du mois de juillet, de prévoir plus de diversité dans les activités et de travailler des scénarios de repli en cas de mauvais temps.

### **→ Subvention exceptionnelle**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné une lettre de remerciements du Président du Conseil de Fabrique de la Paroisse Catholique de Soultz-sous-Forêts pour la réalisation des travaux de rénovation extérieure de l'église et l'aide apportée pour l'organisation des festivités du Centenaire de sa consécration.

Par ce même courrier, le Président sollicite de la commune une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais engagés pour l'organisation du verre de l'amitié lors de ces festivités qui s'élèvent à 525 €.

Le Maire propose de prendre à la charge de la commune les frais engagés pour le vin d'honneur lors des festivités du Centenaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 525 € au Conseil de Fabrique de l'église catholique de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du vin d'honneur lors des festivités du Centenaire.

### **→ Décision modificative**

Lors de l'achat du tracteur pour les services techniques, l'entreprise RUFFENACH a repris l'ancien tracteur ISEKI pour un montant de 3 000 €. Il faut donc régulariser cette cession d'immobilisation.

Valeur initiale du tracteur ISEKI : 11 628, 88 €

Prix de vente 3 000 €

d'où une moins-value de 8 628,88€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses : article 675	11 628,88 €
	Recettes : article 775	3 000,00 €
	article 776	8 628,88 €
<b>Investissement</b>	Dépenses : article 192 (chap. 040)	8 628,88 €
	Recettes : article 2188 (chap. 042)	11 628,88 €

#### → Retard de paiement pour ventes de bois

La trésorerie de Soultz-sous-Forêts a informé que l'entreprise BOIS HEINRICH a acheté du bois en forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour un montant de 5 049 € HT avec délai de paiement au 15 juin 2010. L'entreprise n'ayant payé que le 24 août 2010, des intérêts de retard peuvent être réclamés.

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder la remise des intérêts de retard qui s'élèvent à 19,14 € et demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la remise des intérêts de retard à l'entreprise BOIS HEINRICH.

#### → Mise en place d'une stèle

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été sollicité par le Président de la FNACA pour l'installation d'une stèle marquant le cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962 sur une place du 19 Mars à Soultz-sous-Forêts. Il a joint à sa demande un devis des Ets HEIBY de Hunsbach pour la fourniture et pose d'un tel monument dont le coût s'élève à 1 200 € HT plus frais pour l'inscription.

Le Président de la FNACA a été informé que sa requête sera soumise au conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette demande qui mérite réflexion. Elle sera instruite dans le cadre d'un travail de commission.

## 9. RATTACHEMENT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE DE LOBSANN A CELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier et de la délibération du conseil de gestion de la paroisse catholique de Lobsann demandant le rattachement de la paroisse catholique de Lobsann à la paroisse catholique de Soultz-sous-Forêts. En effet le conseil de gestion de Lobsann fait actuellement partie de la communauté de paroisses de Soultz-sous-Forêts et la paroisse de Lobsann est une annexe de Lampertsloch qui fait partie d'une autre communauté de paroisses.

Le conseil de gestion sollicite l'accord des communes de Lobsann, Lampertsloch (qui est l'actuelle commune de rattachement), Soultz-sous-Forêts (future commune de rattachement) et du conseil de fabrique de Lampertsloch (actuelle paroisse de rattachement) ; le conseil de fabrique de Soultz-sous-Forêts (future paroisse de rattachement) ayant déjà donné son accord. Si l'ensemble des accords sollicités est obtenu, l'Archevêché de Strasbourg transmettra le dossier à la Préfecture du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au rattachement de la paroisse catholique de Lobsann à la paroisse catholique de Soultz-sous-Forêts.

## **10. POLITIQUE D'ABATTEMENT DE LA TAXE D'HABITATION DU CONSEIL GENERAL**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier du Président du Conseil Général du Bas-Rhin expliquant les raisons qui ont conduit le Conseil Général à prendre une décision relative à la politique d'abattement de taxe d'habitation.

D'après les termes de cette lettre, la décision a été guidée par le respect du principe d'équité entre les contribuables Bas-Rhinois. Jusqu'à présent les taux d'abattements votés par les communes pour la part communale s'appliquaient automatiquement à la part départementale sans que le Conseil Général ne se soit prononcé. Vu que les communes pratiquaient des abattements différents (entre 5% et 22%), tous les contribuables ne contribuaient pas de la même façon au budget du Département.

Le Conseil Général a donc décidé d'appliquer sa propre politique d'abattement qui ne porte que sur la part départementale et qui consiste :

- à ramener l'abattement général à la base à 0 % (abattement de 15 % pour la commune)
- à maintenir l'abattement de 10 % pour les 2 premières personnes à charge, 15 % pour les personnes suivantes (taux minimums fixés par la loi)
- à ne pas retenir l'abattement spécial à la base
- à instaurer l'abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides (mis en œuvre au titre de la solidarité).

Le second argument qui plaide en faveur de la suppression des abattements est d'ordre budgétaire. La situation financière du Département est très difficile en raison de la crise et de l'augmentation massive des dépenses obligatoires en matière sociale.

Toutes ces mesures ne s'appliqueront que pour l'année 2010 puisqu'en 2011 la situation des contribuables reviendra au niveau de 2009, le Conseil Général recevant une dotation de l'Etat.

L'amplitude de ces mesures pour les contribuables variera de 0 à 180 €, mais la majorité est située de 40 à 80 € avec une moyenne à 46 €.

Le Maire rappelle que ceci n'est qu'une information destinée à l'ensemble de la population.

## **11. DIVERS**

### **→ Mise en place d'un snack ambulant**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre en compte, pour l'instant, la demande de Monsieur Grégory POTDEVIN de HAMEL (Nord) sollicitant un emplacement pour l'installation d'un snack ambulant (restauration de type rapide) une soirée par semaine à l'intérieur de l'agglomération.

En effet ce genre de restauration se multiplie et la politique à mener dans ce domaine mérite réflexion.

### **→ Rentrée scolaire 2010**

- **Ecole élémentaire**

Monsieur JACKY a été appelé à exercer les fonctions de principal adjoint au collège de Niederbronn-les-Bains et quitte donc son poste de directeur à l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts ; Madame GRAUSS assurera la direction durant l'année scolaire 2010/2011.

- **Inspection de l'éducation nationale**

Monsieur BOHY, inspecteur de l'éducation nationale de l'arrondissement de Wissembourg a été nommé à Strasbourg ; il est remplacé par Monsieur WACK.

- **diverses informations**

- le Président de la Croix-Rouge Française – Délégation Locale de Wissembourg remercie le conseil municipal pour la subvention accordée
- le Directeur Départemental du Comité du Bas-Rhin de la Prévention Routière remercie également pour la subvention attribuée
- le Président du Relais Culturel de Wissembourg informe que M. Philippe PROST a quitté les fonctions de directeur du relais Culturel de Wissembourg et que la direction de la structure est désormais assurée par Mademoiselle Marie-Aude SCHALLER
- suite à la demande de maires demandant à ce que le SYCOPARC puisse apporter son expertise aux communes en matière de gestion forestière, il a été défini une procédure de travail permettant d'associer étroitement le SYCOPARC lors des révisions d'aménagement forestier des forêts communales du Parc. A la rentrée le SYCOPARC en lien avec l'ONF proposera aux élus des conseils municipaux des communes concernées une journée de sensibilisation aux enjeux des aménagements forestiers suivie d'une journée de formation au marteloscope
- M. REISS, député du Bas-Rhin a interpellé M. BORLOO, Ministre d'Etat, suite aux difficultés répétées rencontrées par la commune de Soultz-sous-Forêts en matière de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en le sensibilisant à la nécessité d'un examen approfondi du maillage territorial de Météo France

- **prochaines réunions et manifestations**

- jeudi 2 septembre 2010 : rentrée scolaire
- jeudi 2 septembre 2010 à 19 heures : réunion de la commission pour le PLU à la Mairie
- samedi 4 septembre 2010 : loto bingo organisé par la Croix-Rouge à La Saline
- dimanche 12 septembre 2010 : randonnée cyclo à La Saline et vide-greniers au Bruehl
- lundi 13 septembre 2010 à 19 heures 30 : réunion publique du PLU à La Saline
- mardi 14 septembre 2010 à 14 heures 30 : réunion de la commission technique pour la restructuration du groupe scolaire
- samedi 18 septembre 2010 à 20 heures : ouverture de la saison culturelle à La Saline
- dimanche 19 septembre 2010 : Journée du Patrimoine et kirwe à Hohwiller
- jeudi 23 septembre 2010 à 14 h 30 : réunion du jury de sélection pour le choix de l'équipe d'architectes pour la restructuration du groupe scolaire
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 6 octobre 2010 à 20 h 15**

Claude LINDNER informe que les membres du football-club ont vidé l'ancien club-house et démolit le petit chalet en bois